



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 128340

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les vives inquiétudes de l'association iséroise « Alertes » suite à la décision prise par l'agence régionale de la santé (ARS) de Rhône-Alpes de suspendre la création de crédits de médicalisation dans les EHPAD. En effet, cette nouvelle contraction budgétaire risque de porter lourdement atteinte au bon fonctionnement des EHPAD existants, aux dépens des usagers. À cet égard, l'association « Alertes » déplore que cette décision empêche l'ouverture des travaux pour la création des 600 nouvelles places en EHPAD en Isère que prévoyait pourtant le schéma départemental autonomie 2011-2015, pour accueillir les personnes en grande perte d'autonomie. Par ailleurs, cette même association regrette vivement que cette décision de l'ARS entrave l'ouverture de nouveaux EHPAD dans notre département, structures qui auraient pourtant permis un traitement plus efficace de la dépendance. Cette décision intervient à un moment où de nombreux EHPAD peinent à faire face financièrement à la situation « d'urgence sociale » que nous connaissons actuellement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre suite à cette décision, laquelle fragilise encore davantage un secteur qui demeure l'un des plus mal dotés de l'ensemble du champ sanitaire et social.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128340

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1231

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)